

# M. L. P. S.

*Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale*

165, rue de Rennes 75006 PARIS

Communiqué du 24 octobre 2016

## **Demandons le remboursement de nos cotisations au RSI**

Il est établi et prouvé que toutes les caisses de base du RSI agissent depuis dix ans dans la plus totale illégalité. En effet aucune d'entre elles n'a respecté la loi qui exige qu'elles soient créées par arrêté du préfet de Région. Ces arrêtés n'existent pour aucune caisse de base du RSI.

Il convient donc que chacun de ceux qui ont cotisé au RSI adresse la lettre recommandée avec avis de réception suivante à la caisse RSI à laquelle il a cotisé.

---

Monsieur le Directeur,

A ce jour j'ai versé à votre caisse au titre des cotisations qu'elle a appelées la somme totale de .....

Vous trouverez ci-joint les éléments comptables attestant la réalité et le montant des sommes versées.

Votre caisse ne dispose pas de l'arrêté de création légal. Votre caisse a donc fonctionné depuis l'origine dans la plus totale illégalité.

Je vous demande instamment de me rembourser dans le délai d'un mois la somme ci-dessus indiquée, augmentée des intérêts légaux de retard.

Veillez agréer ...

---

Si la caisse RSI ne vous rembourse pas dans le délai fixé la somme demandée, vous pourrez mettre en œuvre la procédure judiciaire que nous vous indiquerons dans un prochain communiqué.